



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Revalorisation de la fonction de policier municipal

Question écrite n° 15183

Texte de la question

M. Thierry Frappé appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la mobilisation des policiers municipaux. En effet, le 3 février 2024, les policiers municipaux ont entamé un mouvement de grève afin de revaloriser leur catégorie professionnelle et leurs conditions de retraite, savoir de passer de la catégorie C à la catégorie B, au même titre que les gendarmes, policiers et agents pénitentiaires. À l'heure actuelle, les policiers municipaux percevraient une retraite moyenne de 1 200 euros ne prenant pas en compte les éventuelles primes perçues sur la vie professionnelle. Il souhaite savoir si le Gouvernement envisage une revalorisation de cette profession, essentielle aux communes.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15183

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 918

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)